

Mandement de Mgr. l'Archeveque

A l'occasion du Jubilé

Accordé par N. S. P. le Pape Pie IX, par ses lettres
Apostoliques du 1er Août 1854.



PIERRE-FLAVIEN TURGEON,

PAR LA MISERICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT-SIEGE
APOSTOLIQUE, ARCHEVEQUE DE QUEBEC, ETC., ETC.



*Au clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses, et à
tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en
Notre-Seigneur.*

NOUS nous empressons, NOS TRES-CHERS-FRERES, de vous informer que nous venons de recevoir une lettre encyclique du Souverain Pontife qui intéresse au plus haut degré le bien général de l'Eglise.

Touchée des malheurs et des calamités que répandent sur le monde entier la guerre, la disette et les maladies pestilentielles, pénétrée d'une profonde douleur à la vue des efforts de l'esprit d'impiété pour pervertir les intelligences et perdre les âmes, Sa Sainteté exhorte tous les Evêques à presser les fidèles confiés à leur sollicitude, d'adresser de ferventes prières au Ciel, de multiplier leurs œuvres de charité et de faire de dignes fruits de pénitence, pour apaiser la colère du Sei-